

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 15/12/2021  
ID Télétransmission : 033-213300635-20211214-120886-DE-1-1

Date de mise en ligne :

certifié exact,

**Séance du mardi 14  
décembre 2021  
D-2021/464**

**Aujourd'hui 14 décembre 2021, à 14h10,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 17h53 à 18h10

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

M.BOUISSON présent à partir de 15h15, M.FETOUH présent à partir de 15h25, M.MARI présent à partir de 16h06. Mme DELATTRE présente jusqu'à 16h03, M.ROBERT présent jusqu'à 18h30, Mme CERVANTES-DESCUBES, M. BOUDINET et M. POUTOU présents jusqu'à 20h51. M.GHESQUIERE absent de 15h45 à 18h26.

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS,

**Mise à disposition par l'Etat de conservateurs des bibliothèques auprès de la Ville de Bordeaux. Autorisation.**

Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La bibliothèque municipale de Bordeaux bénéficie du statut de bibliothèque municipale classée (BMC), en raison notamment de la richesse de ses collections patrimoniales, appartenant en grande partie à l'Etat depuis la Révolution française.

Ce statut permet à la bibliothèque municipale de Bordeaux de bénéficier de la mise à disposition par l'Etat de conservateurs des bibliothèques, dans la limite de quatre postes, sur la base d'une convention triennale accompagnée d'un dispositif d'évaluation d'objectifs.

L'Etat propose à la Ville de Bordeaux le renouvellement de la convention de mise à disposition pour la période 2022-2024.

Les profils des postes de conservateurs mis à disposition relèvent des domaines d'activité définis à l'article 2 de la convention : Développement de la coopération intercommunale, sauvegarde, signalement et mise en valeur du patrimoine, numérique notamment par l'intermédiaire du label Bibliothèque Numérique de Référence, construction ou rénovation d'équipements, direction du service.

La rémunération des conservateurs mis à disposition est prise en charge par le ministère de la Culture.

L'évaluation de leurs activités sera réalisée avant le 30 juin 2024, sur la base des objectifs et des indicateurs définis avec les services de l'Etat.

En conséquence, je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Etat la convention de mise à disposition de conservateurs d'Etat pour la période 2022-2024, dont le projet est joint à la présente délibération.

Annexe : tableau des objectifs 2022 – 2024 et fiches de poste concernées

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 14 décembre 2021

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Dimitri BOUTLEUX**

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS DE L'ETAT

Entre l'État d'une part,

Le ministère de la Culture,

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation,

Représentés par la Préfète de la Région Nouvelle-Aquitaine, Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, Préfète du département de la Gironde, Madame Fabienne Buccio,

Et

La Ville de **BORDEAUX**, domiciliée Place Pey-Berland 33077 BORDEAUX CEDEX représentée par le Maire en exercice, Monsieur Pierre HURMIC, dûment habilité par la délibération n° D-2021/34 du 26 janvier 2021, ci-après dénommée la collectivité territoriale,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code du patrimoine ; notamment le Livre Ier, Titre III et le Livre III ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n°90-1067 du 28 novembre 1990 modifiée relative à la fonction publique territoriale portant modification de certains articles du code des communes et notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique ;

Vu le décret n°85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonction, notamment son titre Ier ;

Vu le décret n°92-26 du 9 janvier 1992 modifié portant statut particulier du corps des conservateurs des bibliothèques et du corps des conservateurs généraux des bibliothèques ;

Vu le décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État, notamment le chapitre VII ;

Vu le décret n°2007-1780 du 17 décembre 2007 modifié relatif à la gestion des personnels des bibliothèques relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu le décret n°2017-928 du 6 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité dans la fonction publique et à la formation professionnelle tout au long de la vie,

modifié par le décret n° 2019-1392 du 17 décembre 2019 ;

Vu l'arrêté du 20 septembre 2006 modifiant l'arrêté du 16 décembre 1996 fixant la liste des bibliothèques habilitées à recevoir le dépôt légal imprimeur.

Vu l'arrêté du 18 mars 2013 relatif aux modalités d'application à certains fonctionnaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur du décret n°2010-888 du 28 juillet 2010 relatif aux conditions générales de l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 31 janvier 2019 portant fixation du plafond de prise en charge du compte personnel de formation ;

Vu la délibération du conseil municipal du délibération D-2021/34 du 26 janvier 2021 autorisant Monsieur le Maire signer la convention de mise à disposition ;

Il est convenu ce qui suit :

### **Article 1 : objet de la convention de mise à disposition**

La présente convention organise la collaboration du ministère de la culture et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre de la politique de lecture publique. Elle permet ainsi de conjuguer efficacement les objectifs des politiques culturelles locales et les priorités de l'État.

Elle a pour objet la mise à disposition auprès de la Ville/Agglomération de BORDEAUX, par l'État, de conservateurs des bibliothèques /conservateurs généraux des bibliothèques régis par le décret du 9 janvier 1992 modifié susvisé, dans la limite de **quatre (4) agents**.

### **Article 2 : nature des activités**

Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques mis à disposition auprès de la collectivité territoriale contribuent à la mise en œuvre de la politique publique définie par le ministère de la culture à travers les axes suivants :

- Le pilotage du processus de transfert de compétences des missions de la bibliothèque au niveau intercommunal et la mise en œuvre de la mutualisation des services et des infrastructures des bibliothèques présentes sur le territoire de l'intercommunalité ;
- La mise en œuvre de la politique de sauvegarde, de signalement et de valorisation du patrimoine ;
- La conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des Bibliothèques numériques de référence ;
- La conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements ou de réseaux d'équipements.

Le cas échéant, ils peuvent se voir confier des fonctions de direction.

Sont annexées à la présente convention les fiches de postes précisant la nature des activités des agents mis à disposition, ainsi que la liste des objectifs accompagnée des indicateurs utiles à l'évaluation du dispositif.

### **Article 3 : modalités de la mise à disposition**

Les agents font l'objet d'arrêtés de mise à disposition pris par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, après avis du ministère de la Culture, qui prend en charge leur rémunération.

Chaque arrêté précise la durée de la mise à disposition et la nature de leurs fonctions, en référence à la fiche de poste figurant en annexe.

Les arrêtés de mise à disposition précités seront annexés à la présente convention, dès que communication en sera reçue du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Les mises à disposition régies par la présente convention sont prononcées pour une durée de trois ans. Les conservateurs généraux et conservateurs d'État des bibliothèques expriment leur accord à leur mise à disposition auprès de la collectivité territoriale, en remplissant et signant le formulaire de mise à disposition du ministère de l'enseignement supérieur.

Les postes faisant l'objet d'une mise à disposition sont pourvus par la collectivité territoriale selon les règles de mobilité de droit commun et dans le cadre des deux mouvements réservés chaque année aux conservateurs généraux et conservateurs d'Etat des bibliothèques.

Les mises à disposition peuvent prendre fin, avant l'expiration de leur durée, par arrêté du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, à sa demande, à celle de la collectivité territoriale ou de l'agent, après avis du ministère de la culture, sous réserve du respect d'un préavis de trois mois notifié par lettre recommandée avec accusé de réception. La fin anticipée de la mise à disposition ne peut être prononcée moins de trois mois avant le début de l'ouverture des mouvements réservés aux conservateurs généraux et conservateurs des bibliothèques.

Lorsque la demande est formulée par l'agent, une dispense partielle d'exécution du préavis peut lui être accordée, après avis du ministère de la culture.

### **Article 4 : conditions d'exercice**

L'agent mis à disposition en application de la présente convention est placé sous l'autorité hiérarchique de Monsieur/Madame le (Maire ou Président de la communauté d'agglomération). L'autorité responsable fixe, par référence aux règles en vigueur au sein de sa collectivité territoriale l'organisation du service. L'autorité responsable prend les décisions relatives aux congés annuels et aux congés de maladie régis par les points 1° et 2° de l'article 34 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée.

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, prend, après avis de la collectivité territoriale, les décisions relatives aux congés de formation prévus à l'article 24 du décret du 15 octobre 2007 susvisé, aux articles 22 et 30 du 9 janvier 1992 modifié susvisé.

Le ministère de la culture prend, après avis de la collectivité territoriale en lien avec le département de la programmation, des réseaux et des territoires -service du livre et de la lecture de la Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC) -, l'application des mesures relatives à la mobilisation du compte personnel de formation (CPF) régi par le

décret du 6 mai 2017 et l'arrêté du 31 janvier 2019 susvisés.

### **Article 5 : évaluation des activités des agents**

L'agent mis à disposition bénéficie des conditions d'avancement applicables à l'ensemble des personnels de son corps d'appartenance.

La manière de servir de l'agent mis à disposition fait l'objet d'un rapport, selon le cadre utilisé par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, établi par le supérieur hiérarchique direct, rédigé après un entretien individuel. Ce rapport est transmis à l'agent, qui peut y porter ses observations. La collectivité territoriale l'adresse ensuite au ministère de la culture qui le communique au ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

### **Article 6 : régime disciplinaire**

Le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, exerce le pouvoir disciplinaire à l'encontre des fonctionnaires mis à disposition. La collectivité territoriale saisit, par l'intermédiaire du ministère de la culture, le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, de toute question disciplinaire.

En cas de faute disciplinaire, il peut être mis fin sans préavis à la mise à disposition par accord entre le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, et la collectivité territoriale, après avis du ministère de la culture.

### **Article 7 : rémunération**

La rémunération de l'agent est prise en charge par le ministère de la culture.

Cette mise à disposition s'effectue à titre gratuit. La collectivité territoriale est ainsi exonérée du remboursement au ministère de la culture de la rémunération, des cotisations et contributions y afférentes du fonctionnaire mis à disposition conformément aux dispositions de l'article 1 de la loi du 28 novembre 1990 susvisée. Cette exonération est totale pour la durée de la mise à disposition.

La collectivité territoriale prend en charge les frais de déplacement et d'hébergement hors de sa résidence administrative, les frais de participation à des séminaires, colloques ou formations dont il peut bénéficier, selon les modalités prévues par les textes en vigueur au moment de la demande.

Le ministère de la Culture, service des ressources humaines du secrétariat général a en charge l'alimentation du CPF. Après décision de la collectivité territoriale et du ministère de la Culture (DGMIC), son instruction et son financement relèvent du service des ressources humaines du secrétariat général, bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences du ministère de la Culture.

Le remboursement des frais de changement de résidence est pris en charge par le ministère de la culture. La collectivité territoriale a la faculté de faire bénéficier les agents mis à disposition des mêmes conditions que celles appliquées aux agents territoriaux en matière de frais de restauration.

Sans préjudice d'un éventuel complément de rémunération dûment justifié, l'agent mis à

disposition peut être indemnisé par la collectivité territoriale des frais et sujétions auxquels il s'expose dans l'exercice de ses fonctions suivant les règles en vigueur dans la fonction publique territoriale.

### **Article 8 : exécution de la convention**

Le ministère de la culture met en œuvre les missions de contrôle des activités réalisées dans le cadre de la présente convention sans préjudice du contrôle technique qu'il exerce sur les bibliothèques territoriales.

Les modalités d'évaluation de l'exécution de la convention font l'objet d'une annexe détaillée à la présente convention. Cette évaluation est communiquée par la collectivité territoriale au plus tard le 30 juin 2024.

Le bilan final de l'exécution de la convention est établi par le ministère de la culture et la collectivité territoriale.

### **Article 9 : dispositions diverses**

La présente convention prend effet à compter du 1er janvier 2022, pour s'achever le 31 décembre 2024.

Au-delà de cette date, elle doit faire l'objet d'une reconduction expresse.

Toute modification aux présentes dispositions fait l'objet d'un avenant. Toute modification des annexes est soumise à l'approbation des parties et de l'agent concerné.

Chacune des parties devra notifier aux autres, avec un préavis de six mois, son intention de dénoncer la convention.

Fait à \_\_\_\_\_ en deux exemplaires originaux, le

Pour le ministère de la culture  
et le ministère  
de l'enseignement supérieur, de la recherche  
et de l'innovation

La Préfète de Région Nouvelle-Aquitaine

Pour la Ville de **BORDEAUX**, Monsieur le  
Maire ou son/sa représentant-e,

DOCUMENT

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

**Partie A - Projet scientifique et culturel de la bibliothèque territoriale (à remplir lors de**

Sur la période 2022-2024, toutes les bibliothèques classées devront disposer d'un Projet culturel, scientifique, éducatif et social (PCSE):

**Elles auront identifié un référent handicap et auront mis en place un système de comptage des entrées.**

Le nouveau PCSE de la BMC de Bordeaux prendra la suite de l'existant - il est en cours d'écriture - et sera voté au premier trimestre 2022. Le référent Handicap est déjà identifié : il s'agit de Marie-Emmanuelle Beraud Sudreau, responsable du centre Accessibilité. Enfin, les bibliothèques du réseau de lecture publique bordelais sont équipées d'un système de comptage (portiques RFID).

**Partie B - Objectifs - Indicateurs**

Domaines d'activités	Intitulé des objectifs (jusqu'à 2 par domaine d'activité)	Description des objectifs	Intitulé des indicateurs (jusqu'à 2 par objectif)	Valeur cible prévue au 30 juin 2024	Valeur cible réalisée au 30 juin 2024	Observations
	Objectif n° 1 : Rédaction et mise en œuvre d'un plan d'intervention de la lecture publique sur le territoire	Formalisation des objectifs d'intervention de la lecture publique, en particulier dans deux domaines - la mise à disposition de documents et l'action culturelle et sociale - sur le territoire communal en complément de l'offre des bibliothèques (10 établissements et 1 bibliobus). Définition d'une typologie d'intervention : dans l'espace urbain, dans les lieux associatifs, dans des structures publiques, municipales ou autres.  Déploiement en expérimentation de points d'accès aux documents (livres, magazines, cd, dvd, etc.) en complément des bibliothèques.  Redéfinir la présence de	Indicateur n°1 : Rédaction du plan d'intervention dans le domaine de la lecture publique, avec validation en conseil municipal  Indicateur n°2 : Expérimentation de quelques points lecture dans des tiers lieux et des services publics (au moins deux).  Indicateur n°3 : Lancement de nouveaux formats l'été dans l'espace urbain, en renouvelant le concept des Biblio  Indicateur n°4 : Analyse des données de fréquentation de ces lieux	Plan validé  Quelques sites expérimentaux d'accès au livre au moins deux. Pérennisation de la présence de la bibliothèque dans les QPV l'été		

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

<b>DEVELOPPEMENT DE L'INTER-COMMUNALITE</b>	<p>Objectif n° 2 : Lancer une réflexion sur le rôle de la BM de Bordeaux au sein d'un futur réseau de médiathèques (réseau de prêts) sur le territoire métropolitain</p>	<p>Poursuivre l'animation du réseau des directeur.rice.s des médiathèques du territoire métropolitain</p> <p>Préciser le rôle de la BM de Bordeaux dans l'animation fonctionnelle du portail métropolitain des médiathèques</p> <p>Proposer à l'attention des élus culture des communes différents scénarii de gouvernance fonctionnelle (avec planning)</p> <p>Proposer un développement de l'offre en ligne du portail métropolitain</p>	<p>Indicateur 1 Trois réunions par an minimum</p> <p>Indicateur2 Scénarii d'organisation étudiés par Bordeaux Métropole et les communes du territoire</p> <p>Indicateur3 Réviser les fiches de poste BM de Bordeaux liées ç cette animation de réseau</p> <p>Indicateur4 Rédaction d'un plan d'actions en fonction des validations</p> <p>Indicateur5 Délibérations</p>	<p>Rôle de la bibliothèque de Bordeaux clarifié</p> <p>Accroissement de l'offre de contenus numériques en ligne</p> <p>Plan de développement technique (convergence vers le même système que les portails des communes)</p> <p>Régularisation du statut du portail métropolitain (délibération et transfert partiel de compétences)</p>		
	<p>Objectif n° 3 : Lancer un plan d'action dans différents domaines stratégiques en lien avec les priorités de l'action du Ministère de la Culture et de la collectivité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- EAC</li> <li>- EMI</li> <li>- politique environnementale</li> </ul> <p>En partenariat avec d'autres institutions (collectivités, éducation nationale...)</p>	<p>Rédaction du PCSES pour début 2022 avec des axes de développement intégrant ces trois domaines</p> <p>Lancement de programmes à l'échelle du réseau des bibliothèques intégrant les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Compagnonnage et/ou résidence avec des artistes, des journalistes, etc.</li> <li>Programme d'ateliers EMI pour le grand public et les scolaires</li> <li>Mise en valeur de la presse, du dessin de presse dans les collections</li> <li>Programme d'ateliers de bonnes pratiques dans le domaine de l'environnement</li> </ul> <p>Développer la coopération et la stratégie partenariale dans ces domaines (associations, établissements publics,</p>	<p>Indicateurs de fréquentation des animations lancées dans ces domaines. Analyse des retours des usagers et de leurs besoins</p> <p>Analyse des chiffres de fréquentation générale des bibliothèque (en valeur absolue et par tranches de CSP)</p> <p>Nombre d'actions partenariales</p> <p>Nombre d'agents formés</p> <p>Conventions avec au moins 5 institutions</p> <p>Associer CNFPT et Médiacitain pour formaliser ce plan de</p>	<p>Livraison du PCSES en janvier 2022 avec passage en CM au premier trimestre 2022</p> <p>Mise en œuvre du PCSES de manière concrète avec une programmation complète effective dans les domaines listés</p> <p>Former une centaine d'agents au travers du plan de formation</p>		

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

<b>CONSTRUCTIONS</b>	Objectif n° 1 : Construction du pôle Joliot Curie	Lancement de la programmation du pôle Joliot Curie (établissement hybride bibliothèque/conservatoire/salle de pratiques artistiques)  Etude de relocalisation temporaire de la bibliothèque de la Benauge	Remise des programmes (fonctionnels, techniques, détaillés), APS et APD listés, pour les deux projets a) et b)  Formalisation d'un plan de relocalisation avec rétroplanning à déployer  Définition du cahier des charges de l'étude de faisabilité et pré-programme  Choix d'une AMO	Validation des APD chiffrés par délibération  Choix des relocalisations temporaires des deux bibliothèques  Transferts effectués		
	Objectif n° 2 : Reconstruction de la bibliothèque de Bacalan	- Decision sur l'utilisation d'un procédé de conception réalisation  - Etude de relocalisation temporaire de la bibliothèque de Bacalan  - Rédaction des APS et APD	Remise des programmes (fonctionnels, techniques, détaillés), APS et APD listés, pour les deux projets a) et b)  Formalisation d'un plan de relocalisation avec rétroplanning à déployer  Définition du cahier des charges de l'étude de faisabilité et pré-programme  Choix d'une AMO  Livraison de l'étude	Remise des programmes (fonctionnels, techniques, détaillés), APS et APD listés, pour les deux projets a) et b)  Formalisation d'un plan de relocalisation avec rétroplanning à déployer  Définition du cahier des charges de l'étude de faisabilité et pré-programme  Choix d'une AMO  Livraison de l'étude		
	Objectif n° 3 : Réhabilitation et extension de la bibliothèque du Jardin public	Relancer une étude sur l'extension de la bibliothèque du Jardin public	Définition du cahier des charges de l'étude de faisabilité et pré-programme Choix d'une AMO Livraison de l'étude Formalisation d'un plan de relocalisation avec rétroplanning à déployer sur la période	Avenir de la bibliothèque du Jardin public statué		

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

Objectif n° 4 : Pour ces 3 projets, intégrer une démarche environnementale forte	Lancer des études et assistances spécifiques sur ce domaine, pour accompagner la bibliothèque	Définition du cahier des charges Choix d'une AMO Livraison de l'étude	Gains étudiés Communication des réalisations		
Objectif n°5 : Poursuite de la modernisation / rénovation et de l'amélioration des conditions d'accueil de la bibliothèque MK	Etudier la faisabilité d'une quatrième tranche de travaux pour la bibliothèque Mériadeck : étanchéité des toits, des vitres, conditions de sécurité des magasins patrimoniaux (sécurité incendie, sécurité contre les sinistres), capacité de stockage des magasins, refonte de l'accueil.  Renouvellement de l'extension des horaires d'ouverture	Mise en place d'un comité technique autour de la dernière phase de la requalification de Mériadeck  Livraison de l'étude  Etude des coûts et pérenisation de l'ouverture dominicale.	Planning de travaux Phasage Budget		
Objectif n° 1 : PATRIMOINE ET COLLECTIONS Poursuivre les chantiers de signalement rétrospectif ou rétroconversion des collections	Classement, catalogage et mise en ligne des fonds suivants : Manuscrits : - Fonds La Brède-Montesquieu (XVIIIe s.) : rétroconversion de l'inventaire Desgraves (700 cotes) - Nouvelles acquisitions (XVIIIe-XXIe s.) : cotes 1883 à 4244 - Archives littéraires (XXe s.) : André Berry, Louis Emié, Elie Faure, François-Georges Pariset, Claude Rivière (400 boîtes) Imprimés : - Fonds Mikhelovitch : 17 000 volumes anciens et modernes (XVIe-XXe s.) [sous réserve du financement d'un ETP pendant 2 ans] Périodiques : - Périodiques patrimoniaux (XVIIe-XIXe s.) : inventaire Grandroute Iconographie : -Cartes et plans anciens (XVIIe-XIXe s.) -Affiches du Dépôt légal imprimeur (5200 affiches) [sous réserve de la	Mise en ligne des notices EAD ou UNIMARC dans le catalogue local et les catalogues nationaux (CCFR, SUDOC).  Mise en œuvre des conventions de coopération signées avec la BNF, le réseau des Maisons d'écrivains de Nouvelle-Aquitaine, le Centre François-Mauriac de Malagar, l'Université Bordeaux Montaigne	Cible 2024 : Si le programme décrit est bien mené à terme, le taux de signalement des collections telles qu'elles se présentent aujourd'hui sera le suivant : -Manuscrits : 95 % -Imprimés : 80 % -Périodiques : 100 % -Iconographie : 30 %		

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

Objectif n° 2 : PATRIMOINE ET COLLECTIONS Développer les partenariats avec les institutions patrimoniales et les associations du territoire	<p>Mise en œuvre des conventions de coopération signées avec la BNF, le réseau des Maisons d'écrivains de Nouvelle-Aquitaine, le Centre François-Mauriac de Malagar, l'Université Bordeaux Montaigne.</p> <p>Participer au groupe de travail sur le plan national de signalement des collections coordonné par l'Alca.</p> <p>Accueil de professionnels pour accompagner les opération de catalogage, mais aussi aux actions liées de conservation préventive et de mise à</p>	<p>Signature des conventions mentionnées</p> <p>Recherche de nouveaux partenaires</p> <p>Travail de coopération avec d'autres établissements du territoire sur la question du signalement.</p> <p>Nombre d'agents accueillis</p>	<p>Conventions signées</p> <p>Actions engagées</p>		
Objectif n° 3 : PATRIMOINE ET MEDIATION Rendre visible le Patrimoine par une politique de Hors les Murs	<p>Etablir un programme d'actions hors les murs (Bibliothèques de quartiers, établissements partenaires...)</p> <p>Déposer un projet polymorphe et novateur de médiation</p> <p>Organiser des formations et des échanges entre bibliothécaires</p>	<p>Dossier de programmation annuelle (édition saisonnière)</p> <p>- Nombre d'actions hors les murs</p> <p>Dépôt de dossier dans le cadre de l'appel à projet PAPE</p>	<p>Une dizaine d'actions HLM chaque année</p>		
Objectif n° 4 : PATRIMOINE ET MEDIATION Développer l'accueil des classes et les relations avec l'Education Nationale	<p>Accentuer l'offre d'accueil de classes en lien avec la DAAC</p>	<p>Public touché : nombre de classes accueillies</p> <p>Formation des agents</p> <p>Echanges interprofessionnels pour la montée en compétence des agents dans ce domaine</p>	<p>Toucher chaque année au moins 20 classes collège/lycée</p> <p>Organiser au moins 40 actions par an</p>		

PATRIMOINE

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

<p>Objectif n° 5 : PATRIMOINE ET MEDIATION Organiser chaque année un grand événement pour valoriser les collections patrimoniales</p>	<p>Projet 2022 : événement autour de Mercator et de la cartographie, pour faire suite au projet de mécénat participatif ayant permis la restauration des atlas Mercator-Hondius de la bibliothèque</p> <p>- Coordination des programmes autour de l'Exemplaire de Bordeaux des Essais de Montaigne : dépôt d'une demande d'inscription au registre Mémoire du monde de l'UNESCO. Partenariats avec les différents acteurs concernés par ce programme en France et à l'étranger.</p>	<p>Nombre de visiteurs</p> <p>Dépôt du dossier de candidature en novembre 2021</p> <p>Nombre de partenariats</p>	<p>Cible 2024 : mise en œuvre de la programmation culturelle spécifique liée au classement (partenariats avec le Musée d'Aquitaine, la Communauté de Communes de Castillon-Pujols, les Départements de la Gironde et de la Dordogne, l'Université de Bordeaux, le CESR de Tours, la BNF, la Bibliothèque de Cambridge, etc.) : mise en place d'itinéraires de découverte permanents et de rencontres culturelles annuelles</p>		
<p>Objectif n° 6 : PATRIMOINE ET CONSERVATION. Mettre en œuvre le Plan de sauvegarde des biens culturels</p>	<p>Le PSBC étant désormais finalisé, rédiger des fiches pratiques à l'attention du personnel</p> <p>- Organiser des formations dans le domaine de la préservation des collections</p> <p>- Terminer le processus d'acquisition de matériel dans le cadre du plan d'urgence</p> <p>- Partager sur le territoire national l'expertise de la bibliothèque dans ce domaine</p>	<p>Mise à jour annuelle du PSBC, nombre de formations assurées, mise à jour annuelle des moyens matériels.</p>	<p>100% du personnel en charge des collections formé</p>		

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

<p>Objectif n° 7 : PATRIMOINE ET CONSERVATION Réaliser un diagnostic des conditions de conservation dans les magasins</p>	<p>Analyser les récents accidents climatiques et sanitaires et proposer des solutions pour améliorer les conditions de conservation des documents - Réaliser une étude pour la gestion de l'accroissement des collections</p>	<p>Définition du cahier des charges de l'étude de faisabilité Choix d'une AMO Mise en place d'un comité technique Livraison de l'étude</p>	<p>Inscription des besoins budgétaires au prochain PPI.</p>		
<p>Objectif n° 8 : PATRIMOINE ET CONSERVATION. Poursuivre le plan de restauration des collections</p>	<p>Achèvement du programme de restauration pluriannuel des incunables initié en 2017 Lancement d'un nouveau programme pluriannuel de restauration des manuscrits</p>	<p>Restauration effective des collections après validation des dossiers par le Comité technique de restauration du Ministère de la Culture</p>	<p>Cible 2024 : - Achèvement complet du programme de restauration des incunables - Restauration de 20 volumes de manuscrits</p>		
<p>Objectif n° 1 : Mise en œuvre du programme BNR2</p>	<p>Continuer la politique de numérisation des collections patrimoniales et les valoriser sur le site Séléné. Numériser et mettre en ligne les fonds suivants : . Manuscrits médiévaux (achèvement définitif du programme de numérisation en couleurs) . Incunables (numérisation intégrale en couleurs pour faire suite au programme pluriannuel de restauration) . Fonds historiques et littéraires : fonds Lamontaine (XVIIIe s.), fonds Lainé (XVIIIe-XIXe s.), fonds La Brède (XVIIIe s.), fonds Kléber-Harpain, fonds Tristan Derème. . Cartes et plans (pour faire suite au programme de signalement rétrospectif soutenu par le Ministère de la Culture avec l'appui logistique de l'Université de Poitiers dans le cadre du projet « Atlas de la Nouvelle-Aquitaine »). Fonds Occitan avec le Cirdoc - Ouvrir en partenariat avec le Musée d'Aquitaine (et d'autres institutions références) un site web sur Montaigne et l'Exemplaire de Bordeaux dans une optique grand public et avec une approche ludique - Lancer une offre de livres numériques via le PNB sur le portail de la bibliothèque - Développer un chatbot d'accueil en langues étrangères (une dizaine au moins) pour accueillir et accompagner les visiteurs étrangers dans leurs premières démarches dans toutes les bibliothèques du réseau. - Déployer sur l'ensemble du réseau</p>	<p>Réalisation des projets intégrés dans le dossier BNR2 selon le calendrier établi.  Mise en ligne effective des documents sur la bibliothèque numérique Séléné dans le calendrier imparti. Analyse quantitative des usages du numérique (nombre de sessions, nombre et provenances des utilisateurs)  Création d'un groupe de travail pour la réalisation du site. Dossier d'étude et appel d'offres.  Premières données quantitatives (nombre d'utilisateurs, prêts numériques, etc.)  Analyse des usages et de l'impact sur la qualité de l'accueil (diversification de la fréquentation, autonomisation des visiteurs...)  Niveau d'équipement en matériel accessible dans chaque bibliothèque du réseau</p>	<p>Bibliothèque Séléné à plus de 600 000 images  - Site web Montaigne en préproduction.  - Prêt de livres numériques effectif  - Matériel accessible acquis  - Brique Click an collect implémentée</p>		

## Formulaire d'évaluation des conventions de mise à disposition 2022-2024

## NUMERIQUE

<p>Objectif n° 2 : Déploiement du SIGB Bibliomondo dans le cadre du projet de convergence des SI de Bordeaux Métropole</p>	<p>Participer à la phase de paramétrage et de déploiement du logiciel.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer la formation des personnels</li> <li>- Améliorer les interfaces au public et les informations données (portail web, automates, etc.)</li> <li>- Participer et le cas échéant animer le réseau local des utilisateurs du SIGB sur l'agglomération.</li> <li>- Lancer la réflexion sur la constitution d'un réseau de bibliothèques de différentes communes pour l'établissement d'une carte de lecteur commune, voire d'un système de navette.</li> </ul>	<p>Lancement d'un copil pour la réflexion sur les objectifs de cette convergence pour le public</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enquête de satisfaction et usages des interfaces</li> <li>- Réunion en groupe de travail intercommunal</li> </ul>	<p>Logiciel implémenté</p> <p>Réflexion entamée avec d'autres communes pour la constitution d'un réseau de bibliothèques pour le public avec carte commune</p>		
<p>Objectif n° 3 : Organiser l'intervention des conseillers numériques sur le territoire de la ville de Bordeaux.</p>	<p>Recruter 4 conseillers numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablir un programme d'interventions sur l'ensemble de la collectivité et du CCAS de la ville (bibliothèques, mairies de quartier, EHPAD, centres sociaux)</li> <li>- Développer les activités d'accompagnement des citoyens dans le domaine des démarches administratives.</li> <li>- Evaluer au terme des deux ans, le dispositif et fixer les suites à donner.</li> </ul>	<p>Nombre d'utilisateurs et de structures impliqués dans ce programme</p> <p>Extension des domaines d'activité et du public (davantage de public sénior par exemple)</p>	<p>Dispositif des conseillers numériques évalués et pérennisation des offres quel que soit la suite de celui-ci</p>		





## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste :  
Conservateur à la Direction des Bibliothèques, de la lecture publique et des médias culturels de la Ville de Bordeaux (BMC de Bordeaux), **responsable du service Développement du numérique**

Catégorie statutaire / Corps :  
Conservateur des bibliothèques (Etat)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : bibliothèques

Emploi(s) Type : Responsable de service

### Localisation administrative et géographique / Affectation :

MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture  
Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux

### Missions et activités principales :

Sous l'autorité du directeur de la bibliothèque de Bordeaux, le conservateur responsable du service *Développement du numérique* a pour mission d'impulser et de coordonner l'ensemble des activités informatiques et numériques de l'établissement. Il assure également des missions de coopération locales et nationales dans ce cadre.

### Missions principales :

- Responsable du service Développement du numérique comprenant : le centre Système d'Information et Numérique (6 agents), le chargé de projet Inclusion numérique et le chargé de projet coopération musicale (Site web GirondeMusicBox)
- Chef de projet BNR. Mise en œuvre du projet BNR2 (2021 – 2023)
- Pilotage fonctionnel du projet de convergence des SI des médiathèques de Bordeaux Métropole
- Animation des groupes de référents SIGB et animateurs numériques des médiathèques de Bordeaux Métropole
- Pilotage de la politique de l'établissement en matière d'inclusion numérique
- Responsable du SIGB, du portail et des outils EPN.

### Missions spécifiques

- Participer aux activités de l'équipe de direction
- Représenter l'établissement à l'extérieur pour toute question afférente au Numérique, particulièrement dans le projet de convergence des SI de Bordeaux Métropole, dans les journées annuelles des BNR et au sein du réseau CAREL
- Apporter son expertise dans le cadre de travaux menés dans le domaine de l'innovation numérique
- Effectuer des actions de formation auprès du personnel
- Accueillir le public : renseignements, information et recherche documentaire,
- Participer à la coordination de la Nuit des bibliothèques



## FICHE DE POSTE

**Compétences principales mises en oeuvre :** (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

### Compétences techniques

- Connaissance des enjeux de lecture publique, des publics
- Encadrement de personnel
- Sociologie des publics, pratiques culturelles
- Environnement technologique et informatique : transition bibliographique, nouveaux formats de données, usages quotidiens du numérique, gestion de portail web.

### Savoir-faire

- Capacité à travailler en transversalité au sein du réseau des bibliothèques et avec les partenaires extérieurs (structures sociales, RPA, établissements scolaires, etc.)
- Construction et suivi budgétaires
- Gestion de projets
- Pilotage de groupes de travail, de réunion
- Outils d'évaluation d'activités, outils statistiques

### Savoir-être

- Capacité d'adaptation
- Diplomatie
- Disponibilité
- Rigueur
- Sens du travail en équipe

### Environnement professionnel :

La Direction des Bibliothèques de la Ville de Bordeaux comprend 12 bibliothèques : la bibliothèque centrale Mériadeck, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile, 1 bibliothèque numérique patrimoniale. L'effectif se monte à 230 agents pour l'ensemble de ce réseau.

Ouverte 47 heures par semaine, 50 heures entre octobre et avril, la bibliothèque centrale Mériadeck reçoit 450 000 visites par an. Sa surface de 26 000 m<sup>2</sup> (dont 9 000 m<sup>2</sup> ouverts au public) en fait l'une des plus grandes bibliothèques publiques de France. Elle conserve plus d'un million de documents, dont 300 000 documents empruntables, 300 000 livres d'étude consultables sur place et **500 000 documents patrimoniaux** d'une grande richesse et diversité (livres, manuscrits, estampes, photographies, affiches...). Une partie de ces derniers est accessible en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale Séléné, soutenue par l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence ». Trois projets de rénovation ou de construction de bibliothèques sont prévus d'ici 2026.

La bibliothèque de Bordeaux est pôle associé de la BnF et reçoit à ce titre le dépôt légal imprimeur pour la région Aquitaine.



## FICHE DE POSTE

### **Liaisons hiérarchiques :**

N+1 : Directeur des Bibliothèques, de la Lecture publique et des Médias culturels de la Ville de Bordeaux

### **Liaisons fonctionnelles :**

Les autres responsables de services de la direction de la lecture publique

Les autres services municipaux et les services de la métropole.

Les référents Culture de la Direction Générale du Numérique et des Systèmes d'Information de Bordeaux Métropole

La coordination BNR au sein du Service du Livre et de la Lecture.

### **Perspectives :**

- Projet BNR 2 proposé en 2021 pour la période 2021 – 2023 avec trois axes structurants :

- poursuite de la numérisation des fonds patrimoniaux

- lancement d'un site web de référence sur Montaigne

- développement de services numériques innovants autour de l'accessibilité et l'accueil en langues étrangères

- expérimentation PNB

- Mise en œuvre de la convergence des systèmes d'information des bibliothèques à l'échelle de Bordeaux Métropole

- Accueil de conseillers numériques

### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

Temps plein, 36h50 par semaine

Participation aux permanences de service public

Travail par roulement un samedi sur trois

Déplacements.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

### **Profil du candidat recherché (le cas échéant)**

### **Qui contacter ?**

Yoann Bourion, Directeur des Bibliothèques, de la Lecture publique et des Médias culturels à la Ville de Bordeaux

[y.bourion@mairie-bordeaux.fr](mailto:y.bourion@mairie-bordeaux.fr)

05 56 10 30 74

**Date de mise à jour de la fiche de poste : février 2021**



## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste :

Conservateur à la Direction des Bibliothèques, de la Ville de Bordeaux (BMC de Bordeaux), **Chef du service collections et médiation régionales et patrimoniales**

Catégorie statutaire / Corps :

Conservateur des bibliothèques (Etat)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : bibliothèques

Emploi(s) Type : Responsable de service

### Localisation administrative et géographique / Affectation :

MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture  
Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux

### Missions et activités principales :

Sous l'autorité du directeur de la Bibliothèque de Bordeaux, le chef du service Collections et médiation régionales et patrimoniales est chargé d'établir et mettre en œuvre le plan de traitement des collections régionales et patrimoniales (dépôt légal, imprimés XIXe-XXIe siècle, fonds anciens, fonds d'archives et manuscrits) et de porter les projets de valorisation de ces collections, dans une optique d'élargissement des publics du patrimoine.

Il travaille en étroite collaboration avec le chef de service Patrimoine numérique et conservation, qu'il peut remplacer en cas d'absence.

### Missions principales :

- Politique de signalement
  - définir les axes de catalogage et les priorités de traitement pour le catalogage courant (dépôt légal, dons, acquisitions patrimoniales...)
  - établir et mettre en œuvre le plan de traitement rétrospectif des collections (fonds d'imprimés, fonds d'archives notamment), en lien avec le centre conservation
  - organiser la mise en cohérence des différents catalogues (rétroconversion de tous les catalogues et inventaires exploitables, migration de données entre les différentes bases...)
- Développement des collections
  - définir et encadrer la politique d'acquisition dans le domaine régional et patrimonial
  - développer les relations avec les donateurs potentiels pour l'enrichissement des collections
  - assurer la cohérence de la politique documentaire et de la politique de conservation
  - négocier les budgets et développer les partenariats
- Services au public
  - Evaluer, définir et organiser la politique d'accueil des publics sur place (attractivité des collections, qualité des services en salle et de l'accueil...)
  - Proposer et développer de nouveaux services
- Développement des publics
  - Porter une stratégie d'élargissement des publics du patrimoine, notamment au travers de la



## FICHE DE POSTE

programmation culturelle et sociale

- Soutenir une politique de temps forts (Journées Européennes du Patrimoine, Mois Montaigne, Nuits des Bibliothèques, exposition annuelle)
- Développer les actions de médiation directe du patrimoine par les agents du service, notamment en lien avec le réseau des bibliothèques de quartier

### Missions spécifiques

- Piloter le service Collections et Médiation régionales et patrimoniales :
  - organiser le travail des agents de son service
  - encadrer et évaluer l'équipe, favoriser le développement des compétences des agents
  - planifier les congés des agents de son service
  - produire et analyser des indicateurs d'activité
- Participer aux activités d'équipe de direction ; assurer le cas échéant l'intérim de la direction
- Représenter l'établissement à l'extérieur pour toute question afférente au Patrimoine (y compris missions d'expertise), particulièrement les questions concernant la coopération documentaire, la médiation et la valorisation
- Effectuer des actions de formation dans le domaine des collections et de la médiation patrimoniale
- Accueillir, orienter et informer le public
- Recevoir et accompagner des stagiaires et apprentis, selon les projets

**Compétences principales mises en oeuvre :** (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

### Compétences techniques

- Bonne culture générale, particulièrement en histoire du livre
- Connaissance et intérêt pour l'histoire, la culture et l'actualité régionales
- Connaissance en matière de politique publique et de politique patrimoniale, conservation, politique documentaire et valorisation documentaires
- Connaissance de l'environnement socio-culturel de la ville et de la région
- Pratique des outils informatiques courants (Word, Excel)
- Connaissance des enjeux des politiques publiques et des politiques patrimoniales
- Connaissances en conservation préventive et curative
- Connaissance des techniques et des enjeux de la numérisation du patrimoine écrit
- Connaissance des techniques de médiation et de valorisation
- Connaissance des outils informatiques et logiciels couramment employés en bibliothéconomie
- Connaissances bibliothéconomiques (formats Unimarc et EAD notamment) et des normes de catalogage pour les livres anciens et les documents spécialisés
- Intérêt pour les évolutions des pratiques culturelles



## FICHE DE POSTE

- Connaissances des outils bibliographiques (notamment numériques : sites spécialisés, blogs...)
- Connaissances en bibliographie matérielle
- Savoir faire des recherches bibliographiques
- Savoir assurer une veille patrimoniale pour les acquisitions et les actualités professionnelles
- Savoir travailler en coordination et en transversalité

### **Savoir-faire**

- Aptitude à la conduite de projet en mode transversal
- Aptitude à l'encadrement et à la gestion d'équipe
- Connaissance en management et organisation du travail
- Aptitude au développement de partenariats
- Aptitude à la communication et à la pédagogie

### **Savoir-être**

- Qualités relationnelles
- Curiosité, dynamisme et esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe et de l'écoute
- Sens du service public

### **Environnement professionnel :**

La Direction des Bibliothèques de la Ville de Bordeaux comprend 12 bibliothèques : la bibliothèque centrale Mériadeck, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile, 1 bibliothèque numérique patrimoniale. L'effectif se monte à 230 agents pour l'ensemble de ce réseau.

Ouverte 47 heures par semaine, 50 heures entre octobre et avril, la bibliothèque centrale Mériadeck reçoit 450 000 visites par an. Sa surface de 26 000 m<sup>2</sup> (dont 9 000 m<sup>2</sup> ouverts au public) en fait l'une des plus grandes bibliothèques publiques de France. Elle conserve plus d'un million de documents, dont 300 000 documents empruntables, 300 000 livres d'étude consultables sur place et **500 000 documents patrimoniaux** d'une grande richesse et diversité (livres, manuscrits, estampes, photographies, affiches...). Une partie de ces derniers est accessible en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale Séléné, soutenue par l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence ». Trois projets de rénovation ou de construction de bibliothèques sont prévus d'ici 2026.

La bibliothèque de Bordeaux est pôle associé de la BnF et reçoit à ce titre le dépôt légal imprimeur pour la région Aquitaine.

### ***Liaisons hiérarchiques :***

N+1 : Directeur des Bibliothèques

### ***Liaisons fonctionnelles :***

Les autres responsables de services de la direction de la lecture publique

Les autres services municipaux et les services de la métropole.

La coordination BNR au sein du Service du Livre et de la Lecture.



## FICHE DE POSTE

La conseillère Livre et Lecture du domaine patrimoine écrit

Les partenaires : Centre François Mauriac, Fondation Jacqueline de Chabannes, Université de Bordeaux, BNF, etc.

Prestataires extérieurs dans le domaine de l'animation culturelle

### Perspectives :

- Projet BNR 2 proposé en 2021 pour la période 2022 – 2024 :
  - poursuite de la numérisation des fonds patrimoniaux
  - lancement d'un site web de référence sur Montaigne
- Aménagement d'un corner Patrimoine à l'entrée de la bibliothèque Mériadeck
- Poursuite de la politique de numérisation
- Editorialisation des contenus sur le site web Séléne
- Poursuite de la campagne de signalisation des collections (notamment fonds Montesquieu)
- Mise en œuvre du plan d'urgence
- Valoriser le Patrimoine à l'extérieur du réseau des bibliothèques
- Intensifier l'accueil des groupes

### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Temps plein, 36h50 par semaine

Participation aux permanences de service public

Travail par roulement un samedi sur trois

Déplacements.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

### Profil du candidat recherché (le cas échéant)

### Qui contacter ?

Yoann Bourion, Directeur des Bibliothèques,

[y.bourion@mairie-bordeaux.fr](mailto:y.bourion@mairie-bordeaux.fr)

05 56 10 29 00

**Date de mise à jour de la fiche de poste : février 2021**



## FICHE DE POSTE

Intitulé du poste :  
Conservateur à la Direction des Bibliothèques (BMC de Bordeaux), **Chef du service Patrimoine numérique et conservation**

Catégorie statutaire / Corps :  
Conservateur des bibliothèques (Etat)

Domaine(s) Fonctionnel(s) : bibliothèques

Emploi(s) Type : Responsable de service

### **Localisation administrative et géographique / Affectation :**

MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture  
Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux

### **Missions et activités principales :**

Sous l'autorité du directeur des Bibliothèques de Bordeaux, le chef du service Patrimoine numérique et conservation est chargé d'établir et mettre en œuvre la politique de conservation des collections patrimoniales et de porter les projets de développement numériques associés au patrimoine. Il travaille en étroite collaboration avec le chef de service Collections et médiation régionales et patrimoniales, qu'il peut remplacer en cas d'absence.

### **Missions principales :**

- Politique de conservation et de sauvegarde
  - Définir les axes de la politique de conservation : conservation préventive, conservation curative
  - Concevoir et mettre en œuvre un Plan de conservation des collections ; superviser les dossiers de restauration et les liens avec le Comité technique de restauration du Ministère de la Culture
  - Superviser l'élaboration et la mise en œuvre du Plan d'urgence
  - Piloter le plan d'accroissement des collections (étude pour la construction d'une réserve externe)
  - Négocier les budgets et rechercher des financements extérieurs (subvention, mécénat)
- Développement numérique
  - définir la stratégie de développement numérique patrimonial : politique de numérisation et de valorisation numérique
  - négocier les budgets et développer les partenariats (ex : BNF, universités, etc.)
- Services aux chercheurs
  - évaluer et superviser les services à distance
  - proposer et développer de nouveaux services
  - développer les partenariats de recherche sur les collections (ex : projet HumanA...)



## FICHE DE POSTE

### Missions spécifiques

- Piloter le service Patrimoine numérique et conservation :
  - organiser le travail des agents de son service
  - encadrer et évaluer l'équipe, favoriser le développement des compétences des agents
  - planifier les congés des agents de son service
  - produire et analyser des indicateurs d'activité
- Participer aux activités d'équipe de direction ; assurer le cas échéant l'intérim de la direction
- Représenter l'établissement à l'extérieur pour toute question afférente au Patrimoine (y compris missions d'expertise), particulièrement les questions concernant la conservation et la numérisation
- Effectuer des actions de formation dans le domaine de la conservation et du numérique
- Accueillir, orienter et informer le public
- Recevoir et accompagner des stagiaires et apprentis, selon les projets

### Compétences principales mises en oeuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)

#### Compétences techniques

- Bonne culture générale, particulièrement en histoire du livre
- Connaissance et intérêt pour l'histoire, la culture et l'actualité régionales
- Connaissance en matière de politique publique et de politique patrimoniale, conservation, politique documentaire et valorisation documentaires
- Connaissance de l'environnement socio-culturel de la ville et de la région
- Pratique des outils informatiques courants (Word, Excel)
- Connaissance des enjeux des politiques publiques et des politiques patrimoniales
- Connaissances en conservation préventive et curative
- Connaissance des techniques et des enjeux de la numérisation du patrimoine écrit
- Connaissance des techniques de médiation et de valorisation
- Connaissance des outils informatiques et logiciels couramment employés en bibliothéconomie
- Connaissances bibliothéconomiques (formats Unimarc et EAD notamment) et des normes de catalogage pour les livres anciens et les documents spécialisés
- Intérêt pour les évolutions des pratiques culturelles
- Connaissances des outils bibliographiques (notamment numériques : sites spécialisés, blogs...)
- Connaissances en bibliographie matérielle
- Savoir faire des recherches bibliographiques
- Savoir assurer une veille patrimoniale pour les acquisitions et les actualités professionnelles
- Savoir travailler en coordination et en transversalité.

#### Savoir-faire



## FICHE DE POSTE

- Aptitude à la conduite de projet en mode transversal
- Aptitude à l'encadrement et à la gestion d'équipe
- Connaissance en management et organisation du travail
- Aptitude au développement de partenariats
- Aptitude à la communication et à la pédagogie

### **Savoir-être**

- Qualités relationnelles
- Curiosité, dynamisme et esprit d'initiative
- Sens du travail en équipe et de l'écoute
- Sens du service public

### **Environnement professionnel :**

La Direction des Bibliothèques de la Ville de Bordeaux comprend 12 bibliothèques : la bibliothèque centrale Mériadeck, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile, 1 bibliothèque numérique patrimoniale. L'effectif se monte à 230 agents pour l'ensemble de ce réseau.

Ouverte 47 heures par semaine, 50 heures entre octobre et avril, la bibliothèque centrale Mériadeck reçoit 450 000 visites par an. Sa surface de 26 000 m<sup>2</sup> (dont 9 000 m<sup>2</sup> ouverts au public) en fait l'une des plus grandes bibliothèques publiques de France. Elle conserve plus d'un million de documents, dont 300 000 documents empruntables, 300 000 livres d'étude consultables sur place et **500 000 documents patrimoniaux** d'une grande richesse et diversité (livres, manuscrits, estampes, photographies, affiches...). Une partie de ces derniers est accessible en ligne sur la bibliothèque numérique patrimoniale Séléne, soutenue par l'Etat dans le cadre du label « bibliothèque numérique de référence ». Trois projets de rénovation ou de construction de bibliothèques sont prévus d'ici 2026.

La bibliothèque de Bordeaux est pôle associé de la BnF et reçoit à ce titre le dépôt légal imprimeur pour la région Aquitaine.

### ***Liaisons hiérarchiques :***

N+1 : Directeur des Bibliothèques

### ***Liaisons fonctionnelles :***

Les autres responsables de services de la direction de la lecture publique

Les autres services municipaux et les services de la métropole.

La coordination BNR au sein du Service du Livre et de la Lecture.

La conseillère Livre et Lecture du domaine patrimoine écrit

Les partenaires : Centre François Mauriac, Fondation Jacqueline de Chabannes, Université de Bordeaux, BnF, etc.

Prestataires extérieurs (numérisation)

### **Perspectives :**



## FICHE DE POSTE

- Projet BNR 2 proposé en 2021 pour la période 2022 – 2024 :
  - poursuite de la numérisation des fonds patrimoniaux
  - lancement d'un site web de référence sur Montaigne
- Aménagement d'un corner Patrimoine à l'entrée de la bibliothèque Mériadeck
- Poursuite de la politique de numérisation
- Editorialisation des contenus sur le site web Séléné
- Poursuite de la campagne de signalisation des collections (notamment fonds Montesquieu)
- Mise en œuvre du plan d'urgence
- Valoriser le Patrimoine à l'extérieur du réseau des bibliothèques
- Intensifier l'accueil des groupes

### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

Temps plein, 36h50 par semaine

Participation aux permanences de service public

Travail par roulement un samedi sur trois

Déplacements.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

### **Profil du candidat recherché (le cas échéant)**

### **Qui contacter ?**

Yoann Bourion, Directeur des Bibliothèques,

[y.bourion@mairie-bordeaux.fr](mailto:y.bourion@mairie-bordeaux.fr)

05 56 10 29 00

**Date de mise à jour de la fiche de poste : février 2021**



## FICHE DE POSTE

**Intitulé du poste : Directeur.rice de la bibliothèque classée de Bordeaux**

**Catégorie statutaire / Corps :**  
A/Conservateur des bibliothèques  
A/Conservateur général  
**RIFSEEP :**

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** Elaboration et pilotage des politiques publiques

**Emploi(s) Type :** Cadre de direction d'un service territorial EPP 09

**Localisation administrative et géographique / Affectation :**

MCC-Bons-Enfants – direction générale des médias et des industries culturelles – service du livre et de la lecture

Mise à disposition auprès de la Ville de Bordeaux

**Missions et activités principales :**

Le.la titulaire du poste sera chargé.e d'assurer la direction de la bibliothèque de la ville de Bordeaux. A ce titre, il.elle assurera les missions suivantes :

Dans le cadre des politiques culturelles menées par la Ville de Bordeaux, le directeur conduit la politique générale de lecture publique, sous l'autorité hiérarchique du de la Directeur.rice général.e des Affaires Culturelles.

**Missions :**

**Pilotage de la modernisation pluriannuelle du réseau de lecture publique :**

- Elaboration d'un nouveau Projet culturel scientifique éducatif et social (2022-2026)
- Poursuite de l'expérimentation de l'ouverture dominicale de la bibliothèque Mériadeck (2021-2023)

**Management du réseau des bibliothèques de Bordeaux :**

- Direction d'une équipe de 230 agents
- Préparation et suivi du budget de fonctionnement et d'investissement
- Définition et conduite de la stratégie de communication, en lien avec les services et les établissements culturels de la Ville
- Suivi des relations avec les partenaires institutionnels au niveau de l'Etat (DRAC, BnF, BPI), et des partenaires culturels locaux, départementaux et régionaux.
- Impulsion, animation, coordination, contrôle et évaluation des actions mises en œuvre selon les objectifs définis par la municipalité (droits culturels, hors-les-murs, proximité)

**Participation aux projets de construction ou de rénovation de bibliothèques :**

- Achèvement du chantier de requalification de la bibliothèque Mériadeck
- Poursuite des projets de rénovation des bibliothèques Bastide, Bacalan et Jardin Public

**Poursuite du développement des outils, espaces et collections numériques :**

- Mise en œuvre d'un nouveau dossier de Bibliothèque numérique de référence (2022-2024)
- Suivi du projet de convergence des SIGB des communes de la métropole ayant mutualisé le numérique

## FICHE DE POSTE

### **Renforcement de la présence de l'établissement dans les actions de coopération locale, régionale, nationale et internationale ; en particulier :**

- Constitution d'un réseau métropolitain des bibliothèques
- Réseaux de réponse à distance
- Réseau des Bibliothèques numériques de référence.
- Pôle associé régional de la BnF
- Conseil de coopération de la BPI

Dans le cadre des orientations définies par l'État et la ville dans la convention de mise à disposition, le/la directeur.rice) veillera particulièrement :

- Au déploiement du Plan Bibliothèques selon ses deux modalités, l'extension des horaires d'ouverture et le développement des missions culturelle, sociale, éducative et numériques
- Au pilotage de la réflexion sur la mise en réseau et la mutualisation des services et des infrastructures des bibliothèques présentes sur le territoire de l'intercommunalité
- A la conduite de projets numériques dans le cadre de la politique numérique de l'Etat et du programme national des Bibliothèques numériques de référence
- A la conduite de projets de construction ou de rénovation d'équipements ou de réseaux d'équipements.

Dans l'exercice de ses fonctions, le/la titulaire du poste encadre une équipe de **230 agents**.

### **Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)**

#### **Compétences techniques**

- Bonne connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales, des partenaires institutionnels et des politiques de lecture publique
- Bonne culture générale et connaissance du secteur culturel
- Intérêt pour l'informatique documentaire et les technologies numériques
- Connaissances bibliothéconomiques

#### **Savoir-faire**

- Elaborer une stratégie
- Animer un réseau
- Piloter la performance
- Conduite de projet
- Manager une équipe
- Qualités rédactionnelles

#### **Savoir-être**

- Capacité d'écoute
- Sens de l'organisation
- Esprit d'initiative

### **Environnement professionnel :**

Les bibliothèques de la Ville de Bordeaux (230 agents permanents, 50 000 abonnés, 1,3 million de documents,

1 bibliothèque centrale, 9 bibliothèques de quartier, 1 bibliothèque mobile) forment l'un des tout premiers réseaux municipaux de France :

- 2e par la taille de la bibliothèque centrale (Mériadeck, 26 000 m<sup>2</sup>) et la richesse des collections

## FICHE DE POSTE

patrimoniales (500 000 documents et des fonds internationaux de référence sur Montaigne, Montesquieu, Mauriac) ;  
- 3e par l'importance des surfaces bâties (32 000 m<sup>2</sup> pour 10 équipements).

Ce réseau est engagé dans une vaste modernisation pluriannuelle, aussi bien à la bibliothèque Mériadeck que dans les bibliothèques de quartier. Une nouvelle bibliothèque de quartier a ouvert en 2019. Des projets de rénovation ou de reconstruction d'autres bibliothèques de quartier sont à l'étude.

Au-delà de ces réalisations immobilières, c'est l'esprit même de la Bibliothèque et sa finalité culturelle, sociale, éducative qui sont en grande évolution à Bordeaux, dans l'offre de services in situ ou hors les murs. La modernisation des services et l'adoption de la gratuité totale en 2015, ont entraîné une hausse de 50% du nombre d'abonnés. Un nouveau PCSES est à élaborer prolonger cette dynamique.

Le développement de la dimension numérique a permis à la Bibliothèque d'obtenir en 2015 le label de Bibliothèque numérique de référence. Un dossier de BNR 2 est en préparation.

Le directeur de la Bibliothèque municipale de Bordeaux anime le réseau métier des bibliothèques de la métropole, avec le conservateur chargé de la coopération, et participe à la réflexion sur l'évolution du portail métropolitain des médiathèques municipales et des bibliothèques universitaires et la convergence des SIGB. Au-delà de la métropole, la Bibliothèque s'investit plus largement dans la coopération à l'échelle régionale, nationale et internationale.

**Liaisons hiérarchiques :** Placé (e) sous l'autorité directe de la Directrice générale des affaires culturelles de la Ville de Bordeaux

**Liaisons fonctionnelles :**

- Personnel du réseau
- Elus
- Autres services de la ville et de la métropole
- Partenaires extérieurs

**Perspectives :** Préparation d'un nouveau PCSES (2022-2026). Nouvelles constructions ou réhabilitations de bibliothèques du réseau.

De nouveaux projets :

- Livres numériques
- réflexion sur un plan d'action Hors les murs
- Développement des pratiques participatives
- Dossier BNR2
- Développement des actions EMI

**Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :** grande disponibilité

Temps plein, 36h50 par semaine

Travail du lundi au samedi par roulement et 2 dimanches par an

Déplacements. Permis B nécessaire.

Poste basé à la Bibliothèque Mériadeck, 85 cours du Maréchal Juin à Bordeaux

**Profil du candidat recherché (le cas échéant) :**

- Conservateur / conservateur général des bibliothèques
- Une expérience de direction sur un poste similaire constituerait un atout.



## FICHE DE POSTE

### Qui contacter ?

Catherine Dupraz, Directrice générale des affaires culturelles de la Ville de Bordeaux

Tél : 05 56 10 14 45

Mél : [c.dupraz@mairie-bordeaux.fr](mailto:c.dupraz@mairie-bordeaux.fr)

**Date de mise à jour de la fiche de poste : 7 juillet 2020**